

Québec, le 17 janvier 2020

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 12 novembre dernier, la députée de Mercier inscrivait au feuilleton une question écrite demandant au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de s'engager à uniformiser la réglementation sur la distribution des circulaires, d'énoncer les balises sur la distribution des circulaires et celles sur la nature des emballages de circulaires.

Les municipalités du Québec disposent actuellement de la compétence et du pouvoir de régir la distribution d'imprimés sur la voie publique et les immeubles privés. Le gouvernement entend respecter la juridiction et l'autonomie des municipalités.

Le gouvernement entend annoncer sous peu la modernisation du système de collecte sélective. Cette modernisation visera à responsabiliser les entreprises qui mettent en marchés des contenants, emballages et imprimés.

La modernisation de la collecte sélective a notamment pour objectif d'améliorer la qualité des matières produites par les centres de tri. Le gouvernement souhaite ainsi, que les matières prennent de la valeur et puissent être vendues plus facilement et à meilleur prix, idéalement sur un marché local.

...2

Veillez agréer, Cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

A handwritten signature in black ink, reading "Benoit Charette". The signature is written in a cursive, flowing style with a long horizontal stroke at the end.

BENOIT CHARETTE